



## INTELLECTUAL PROPERTY

### CE QUE NOUS FAISONS POUR NOS CLIENTS

Les associés et collaborateurs qui se consacrent au droit de la propriété intellectuelle au sein de Prætica sont experts dans les matières du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets, du droit des dessins et modèles, du droit des appellations d'origine, du droit des programmes d'ordinateur, des droits protégeant les bases de données, du droit des noms de domaine etc.

Certains sont auteurs de divers articles et ouvrages juridiques sur ces matières et interviennent régulièrement dans des congrès ou symposium.

Plusieurs d'entre eux sont ou ont été enseignants auprès d'universités belges.

Les clients font appel aux compétences en propriété intellectuelle de Prætica pour :

- Obtenir des avis juridiques spécialisés en vue d'organiser une protection nouvelle de leurs droits (exemple : analyser un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, améliorer une politique de droits de propriété intellectuelle ou se voir recommander des enregistrements supplémentaires).
- Les assister à l'occasion de dépôts nationaux et internationaux de droits de propriété intellectuelle.
- Rédiger et négocier tout contrat portant directement ou indirectement sur des droits de propriété intellectuelle (exemple : licence et cession).
- Représenter tant les titulaires de droits intellectuels que les contrefacteurs devant les instances judiciaires et les organismes et bureaux nationaux et supranationaux de droit de propriété intellectuelle (exemple : l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle et l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle).

Notre pratique quotidienne nous conduit à :

- Lutter préventivement et curativement contre les contrefaçons de toutes oeuvres par des saisies, des plaintes pénales, des actions en cessation, des demandes de dommages et intérêts, des demandes de destruction des copies etc.
- Organiser la protection de réseaux de distribution sélective des parfumeurs et autres industries.
- Rédiger des contrats relatifs au développement, au marketing et à la distribution d'applications informatiques.
- Donner des avis sur le point de savoir si des produits ou services contreviennent aux droits d'auteur, à la réputation ou à d'autres droits de tiers.
- Définir une stratégie globale de propriété intellectuelle au niveau d'une entreprise ou d'un groupe combinant entre eux divers modes de protection (dénomination sociale, marque, nom de domaine etc.)
- Trouver, en collaboration avec les avocats fiscalistes de Prætica, les meilleures manières d'organiser la protection et la rémunération des oeuvres de l'esprit.

### MATIÈRES

Droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, droit des dessins et modèles, droit des programmes d'ordinateur, droit des brevets, droits protégeant les bases de données, droit des noms de domaine, droit des noms commerciaux, licences, technologies de l'information, know how, big data, protection des données personnelles, appellations d'origine, noms géographiques, saisie-contrefaçon, action en cessation, contrefaçon, droits d'obtenteur, fiscalité des droits intellectuels

[www.prætica.com](http://www.prætica.com)

CRÉÉE FROM SCRATCH EN 2011, PRÆTICA EST UNE ORGANISATION D'AVOCATS 2.0 HAUTEMENT INNOVANTE, CONSTRUITE DE MANIÈRE ORIGINALE AUTOUR DE LA DÉMATÉRIALISATION, DES VALEURS R.S.E. ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN PLATE-FORME COLLABORATIVE.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RÉCOMPENSE LES EFFORTS D'INNOVATION ET DE CRÉATION ; EN TANT QU'ASSOCIATION D'AVOCATS INNOVANTE, PRÆTICA A RÉSERVÉ UNE PLACE DE CHOIX À CETTE COMPÉTENCE.

**INTELLECTUAL PROPERTY**  
COMMERCIAL  
COMPETITION  
CORPORATE & FINANCE  
CORPORATE IMMIGRATION  
CRIMINAL & BUSINESS LAW  
DISPUTE RESOLUTION  
SOCIAL  
INSOLVENCY  
REAL ESTATE  
TAX  
AFRICA DESK